



LES PROFESSIONNELS
DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Rapport d'activité 2023

CODE DES PROCÉDURES COLLECTIVES

SOMMAIRE

Rapport d'activité 2023

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	4-5
QU'EST-CE QUE L'IFPPC ?	6
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
ADHÉSIONS 2023	8
L'ACTIVITÉ SYNDICALE	9
LES ÉVÉNEMENTS	10-13
18 ^e Entretiens de la Sauvegarde	
39 ^e Congrès à Stockholm du 21 au 24 septembre 2023	
FORMATIONS IFPPC	14-15
CONSULTATIONS	16
COMITÉ DES DILIGENCES	17
LA VIE DES COMPAGNIES RÉGIONALES	18-20
PARTENARIATS	21
PUBLICATIONS	22-23
COMMUNICATION WEB	24
AGENDA 2023	25-26

Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives :

110, rue La Boétie, 75008 PARIS

Tél. 01 44 50 15 60 - ifppc@ifppc.fr

www.ifppc.fr

Comité de rédaction :

Cécile JOUIN, Auréliano BOCCASILE

Conception graphique : IDROBUX (Design Graphique)



2023 année de normalisation et d'engagements



Après trois années consécutives d'activité impactées par la crise sanitaire et les aides massives dont ont bénéficié les entreprises, l'année 2023 consacre le retour à une normalité sur le nombre de procédures collectives mais avec un taux de liquidation judiciaire directe anormalement élevé.

Cette situation met en évidence le nombre important d'entreprises « zombies » ayant bénéficié des aides, qui a ainsi contribué à une baisse artificielle du nombre de procédures collectives.

Entre inflations, difficultés d'approvisionnement, difficultés de recrutement, et le remboursement des PGE qui vont s'ajouter aux charges des entreprises, les difficultés ne manquent pas et il faut ajouter que l'on observe de plus en plus fréquemment des dirigeants qui arrivent au Tribunal sans l'énergie nécessaire pour un rebond immédiat.

Ce constat assez inédit s'explique partiellement par les mutations économiques et sociales qui bouleversent nos repères. Nous devons y réfléchir et nous adapter collectivement. A cet égard, les services rendus par nos partenaires APESA (qui a fêté ses 10 ans en 2023), 60.000 rebonds & second souffle sont essentiels.

Cette année, nous avons déployé avec constance l'action permanente de l'IFPPC pour la défense des intérêts de ses membres, une attitude combative pour la sauvegarde du mandat de justice à la française caractérisé par nos missions de service public.

Rappelons qu'un projet de directive a été présenté par la Commission européenne le 7 décembre 2022 pour harmoniser certains aspects du droit de l'insolvabilité.

Celui-ci prévoit notamment que pour les entreprises de moins de 10 salariés ou de moins de 2 millions de chiffre d'affaires, un mandataire de justice ne serait désigné que par exception, ce qui représente plus de 90 % des dossiers que nous traitons.

Nous nous sommes mis en ordre de marche dès janvier 2023 pour faire valoir des arguments contre cette proposition et démontrer les risques pour les tiers d'une procédure d'insol-

« Il est indispensable que les petites entreprises puissent avoir accès aux procédures d'insolvabilité et aux professionnels que nous sommes avec une même qualité de service partout sur le territoire »

vabilité sans praticien, pour le respect :

- des droits des salariés,
- du droit de l'environnement,
- des droits des créanciers
- de l'ordre public économique.

Pour l'heure, il est hautement probable que l'article 39 de ce projet soit amendé, mais nous devons rester vigilants et joindre nos efforts à ceux du Conseil national et de la Chancellerie pour toujours convaincre la Commission européenne de l'efficacité de notre droit.

Le CESE partage notre avis sur le fait qu'il est indispensable que les petites entreprises puissent avoir accès aux procédures d'insolvabilité et aux professionnels que nous sommes avec une même qualité de service partout sur le territoire.

Entretiens de la sauvegarde 2023 : Le retour du pré-sentiel

La joie de se retrouver à la maison de la chimie pour ce rendez-vous incontournable animé de façon remarquable par François LEGRAND, Mandataire Judiciaire (ancien Président de l'IFPPC et membre du Conseil National) et Serge PREVILLE ; Administrateur Judiciaire (Vice-président de l'IFPPC).

Congrès de Stockholm : Un succès sur tous les plans.

Nous pouvons être fiers de l'organisation de notre congrès 2023, tant par la découverte de la ville de Stockholm, que par le contenu de nos travaux sur le thème de la RSE.

Convivialité, rigueur scientifique et confraternité au sens large, ce fut une grande réussite.

En effet, la reconnaissance de notre plus-value économique et sociétale passe aussi par son inscription dans une politique plus large de responsabilité sociétale des entreprises. La RSE, c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable, mais pas seulement. Nous sommes naturellement des acteurs importants de la RSE, c'est dans notre ADN car c'est au cœur de nos missions de service public.

Communication : faire savoir nos savoir-faire

Un travail de longue haleine et en perpétuelle évolution. Agir au quotidien pour un changement de regard sur nos professions. Réfléchir sur notre action professionnelle dans la société, sur le sens de notre travail, de nos actions. Les choses évoluent peu à peu ; il faut être patient et rien n'est jamais acquis.

Le service consultation

Nos adhérents apprécient ce service qui enrichit en permanence notre centre des ressources.

Nous remercions chaleureusement les Professeurs pour leur réactivité et pour leurs analyses. Nous bénéficions depuis la refonte de notre site internet d'un outil de recherche très pré-

cieux et efficace. Il faut saluer l'implication des membres du bureau qui procèdent à une première analyse pour décider au plus vite si la question nécessite une consultation.

Comité permanent des diligences

Il convient également de rendre hommage au travail remarquable et précieux des membres du Comité des diligences et de son Président, Christophe BIDAN.

Ils sont très régulièrement, voire en permanence, mis à contribution, à chaque projet de loi ou de décret, mais aussi pour revoir, analyser les pratiques et faire des recommandations utiles pour tous.

Convention collective PRAJ

Je tiens à rendre hommage à l'engagement continu, totalement désintéressé et patient, ainsi qu'à l'implication et à l'intégrité de notre excellent confrère Vincent SUTY, dans les négociations pour le rapprochement de notre Convention collective avec les Greffiers des Tribunaux de commerce et les Avocats au Conseil.

Les travaux, entamés en 2017, ont abouti à une nouvelle convention PRAJ signée par les partenaires sociaux le 26 janvier 2022, étendue par arrêté du 6 septembre 2023, publiée le 12 octobre 2023 pour une mise en œuvre à partir du 1er novembre 2023 et application définitive au 1er février 2024.

Ce texte nécessaire pour garder la main sur notre négociation collective, et éviter un « mariage forcé » à d'autres professions, n'est pas sans difficulté dans sa mise en œuvre au sein des Études.

Un immense merci à Maud ZOLOTARENKO, Mandataire judiciaire et Charles BEAUSSART, Administrateur judiciaire, qui ont accepté de prendre la suite et s'investir dans ce lourd mandat permanent, avec nos confrères de l'ASPAJ.

Tarifs réglementés de la profession

Depuis 10 ans et tout particulièrement ces dernières années, nous alertons nos autorités de tutelle pour une indispensable réforme de notre tarif qui n'est plus adapté à la situation économique actuelle avec notamment les taux exceptionnels de dossiers impécunieux.

Le tarif actuel n'est pas adapté, il ne couvre pas tout le travail réalisé dans nos missions de service public, avec un nombre d'obligations et de contraintes de plus en plus conséquent et non rémunéré, donc supporté par le professionnel. L'inflation, les difficultés de recrutement impactent aussi les entreprises libérales que nous sommes. Nous avons joint nos efforts à ceux du Conseil National des AJMJ pour obtenir une revalorisation des émoluments (missions judiciaires) qui n'ont cessé de baisser depuis 18 ans. Nous déplorons de ne pas avoir été compris par la DGCCRF. Comme dans beaucoup de secteurs économiques, nous assistons à une dégradation des services publics et du maillage territorial pourtant indispensable pour être au service des entreprises en difficultés et de leurs salariés. L'IFPPC devra poursuivre ses efforts avec ceux du CNAJMJ pour mieux convaincre.

Le maillage territorial : l'action des compagnies de l'IFPPC

C'est une grande force de l'IFPPC et il faut saluer l'action des compagnies de l'IFPPC pour aller à la rencontre des acteurs socio-économiques de nos territoires et organiser des rencontres, des colloques et participer à notre formation professionnelle permanente.

Notre activité n'est possible que grâce à l'engagement bénévole des élus de l'IFPPC. Nous les remercions très chaleureusement pour toutes leurs actions.

AGS

Un feuilleton incompréhensible et interminable avec une procédure pénale engagée sur la foi d'un audit dont l'impartialité est telle que nous

n'avons jamais réussi à en obtenir une copie et qui accuse sans aucun discernement toute une profession de « détournements de fonds ».

Les différents contentieux mis en œuvre par l'AGS depuis 2019, sans que l'on comprenne exactement les tenants et aboutissants de cette volonté de nous salir, remettent en cause notre indispensable partenariat.

L'IFPPC a déposé plainte pour dénominations calomnieuses.

Car même si nous pouvons considérer que ce qui est excessif est insupportable, nous ne pouvons laisser dire que les salariés des entreprises en difficulté ne percevaient pas leurs dûs. Je l'ai longuement exposé dans un éditorial de notre Bulletin trimestriel qui a semble-t-il marqué (mai 2023).

Notre rôle social est très important et nous y sommes très attachés.

Nous espérons que le récent changement de gouvernance permette d'envisager de vrais changements. Il en est temps ! Même si nous avons toujours fait la part des choses et su travailler avec les gestionnaires des centres régionaux dans l'intérêt général des dossiers ; il faut maintenant renouveler un partenariat digne pour se concentrer sur le plus important : agir dans l'intérêt des salariés des entreprises en difficulté.

Par la valorisation et la promotion de nos actions, l'IFPPC espère sortir nos professions d'une méconnaissance du grand public, mais malheureusement aussi des décideurs, qui oblige toujours à rappeler les meilleurs atouts des entreprises pour tenter de surmonter certaines difficultés structurelles ou conjoncturelles.

C'est ce que nous répondons à tous nos interlocuteurs, mais aussi en créant des outils pédagogiques sous format papier ou numérique à destination du plus grand nombre et largement diffusés.

L'objectif est de toucher les entrepreneurs et de les inviter à venir nous rencontrer avant que les difficultés ne soient insurmontables.

Je tiens enfin à vous remercier tous pour la confiance que vous m'avez accordée ainsi qu'aux membres du CA au cours de ces deux années de mandat.

Je tiens à remercier très sincèrement mes consœurs et confrères qui, par leur engagement au sein de nos instances, font vivre l'Institut au profit de ses adhérents, pour un meilleur accompagnement des entreprises en difficulté, sans oublier tous les salariés de l'IFPPC : Céline OUDOIRE responsable du pôle formation, Florence CORDAHI notre office manager et tout particulièrement Auréliano BOCCASILE, Secrétaire général, pour sa généreuse implication et son imagination qui contribuent à l'atteinte de nos objectifs et à l'esprit d'équipe ; ce qui fait que nous sommes bien ensemble et que nous avons envie de toujours évoluer, de nous dépasser.

Je souhaite enfin et surtout une pleine réussite au prochain Bureau ; la belle équipe IFPPC se renouvelle dans la continuité et contribue à la jeunesse et au dynamisme de l'IFPPC qui fêtera ses 40 ans en 2025. ●

« Notre rôle social est très important et nous y sommes très attachés »



Une référence historique pour les professionnels des entreprises en difficulté

Créé en 1985, l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collective (IFPPC) est une association loi 1901 qui a la particularité d'être une structure interprofessionnelle. Il rassemble l'ensemble des professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté (administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, assureur, banquier, directeur juridique d'entreprise, consultant des cabinets de restructuring, professeur de droit, informaticien,...).

L'Institut compte plus de 700 adhérents répartis en 11 Compagnies régionales sur toute la France.

Ces professionnels apportent une importante plus-value dans l'économie nationale à travers leur accompagnement des entreprises et entrepreneurs en difficulté.

LES OBJECTIFS DE L'INSTITUT :

- **L'étude et la défense** des droits professionnels de ses membres et de leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.
- **La formation continue** des quelques 450 professionnels et de leur près de 3 000 salariés, tant au niveau national que régional.
- **L'entretien et le renforcement** des liens de confraternité entre ses membres, spécialement en leur fournissant aide et assistance.
- **Permettre l'accès** à une information permanente et de qualité, sous différentes formes, sur tous les aspects touchant au quotidien des professions.
- **L'amélioration et l'unification** des pratiques professionnelles, notamment grâce aux recommandations de son Comité permanent des diligences, et par la promotion de réformes législatives et réglementaires adéquates auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux, ou encore la publication de revues ou d'articles.
- **Proposer un service** de Consultations juridiques spécialisées rendues par des universitaires de référence.
- **Représenter**, en tant que syndicat d'employeurs, les professionnels au sein de la Commission paritaire de la Convention collective applicable aux salariés des Etudes d'AJ-MJ.
- **Organiser** tous colloques, rencontres ou congrès régionaux ou nationaux traitant des entreprises en difficulté et ses parties prenantes.

LA MISSION DES MANDATAIRES DE JUSTICE :

Les mandataires de justice, au cœur de la vie de l'entreprise, sont à la croisée de trois groupes d'acteurs : le chef d'entreprise, les créanciers (dont les fournisseurs et salariés de l'entreprise) et l'État (charges sociales, impôts et autres contributions).

Les intérêts souvent divergents de ces acteurs conduisent les mandataires, dont le rôle est de faire prévaloir l'intérêt général en appliquant la Loi, à contrarier inévitablement, au cas par cas, l'un de ces groupes.

Dans notre économie soumise à de profonds changements structurels, nombreux sont les facteurs externes irrésistibles qui peuvent conduire une entreprise vers la faillite.

L'intervention des mandataires de justice, quand elle ne permet pas de trouver une solution aux difficultés de l'entreprise, conduit à minimiser les conséquences sociales et l'effet domino sur les prestataires qui peuvent découler de sa faillite. Ils jouent ainsi un rôle, trop souvent méconnu, d'«amortisseur social territorial».



Les membres du Conseil d'administration de l'IFPPC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IFPPC EST COMPOSÉ DE 23 MEMBRES :

- 9 élu(e)s pour deux ans par l'assemblée générale
- 11 Président(e)s de Compagnie Régionale
- 1 représentant(e) des Collaborateurs stagiaires
- 2 représentant(e)s des Associés correspondants



Présidente
Cécile JOUIN
Mandataire judiciaire



Vice-Président
Serge PREVILLET
Administrateur judiciaire



Vice-Président
Thibaud POINSARD
Mandataire judiciaire



Secrétaire
Virginie VITANI
Mandataire judiciaire



Secrétaire adjoint
Sylvain HUSTAIX
Administrateur judiciaire



Trésorier
Pierre CHARLIER
Mandataire judiciaire



Rapporteur
Vincent ROUSSEAU
Administrateur judiciaire

AUTRES MEMBRES ELUS :

Charles BEAUSSART, Administrateur judiciaire
Louis DELEZENNE, Mandataire judiciaire
Sophie TCHERNIAVSKY, Mandataire judiciaire
Julien VILLA, Mandataire judiciaire

PRÉSIDENT(E)S DE COMPAGNIES RÉGIONALES

1^{ère} Hélène BRANCHU-BORD
Mandataire judiciaire

2^e Virginie VITANI
Administrateur judiciaire

3^e Denis HAZANE
Mandataire judiciaire

4^e Bertrand BOUDEVIN
Mandataire judiciaire

5^e Jean-Charles HIDOUX
Mandataire judiciaire

6^e Thierry SUDRE
Mandataire judiciaire

7^e Jean-François GUYONNET
Mandataire judiciaire

8^e Fabien VOINOT
Administrateur judiciaire

9^e Guillaume RANDOUX
Mandataire judiciaire

10^e Cécile KRAESS
Administrateur judiciaire

11^e Maud ZOLOTARENKO
Mandataire judiciaire

REPRÉSENTANT(E) DES COLLABORATEURS STAGIAIRES

Martin CHOLLET
Collaborateur stagiaire, Mandataire judiciaire

REPRÉSENTANT(E)S DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Valérie LEGER, Avocate
Pascal SIGRIST, Avocat associé

LE CHIFFRE

5 Réunions du conseil d'administration



1^{ère} Compagnie régionale

35 Mandataires de justice
28 Associés correspondants

2^e Compagnie régionale

39 Mandataires de justice
11 Associés correspondants

3^e Compagnie régionale

98 Mandataires de justice
113 Associés correspondants

4^e Compagnie régionale

35 Mandataires de justice
23 Associés correspondants

5^e Compagnie régionale

25 Mandataires de justice
18 Associés correspondants

6^e Compagnie régionale

16 Mandataires de justice
8 Associés correspondants

7^e Compagnie régionale

28 Mandataires de justice
48 Associés correspondants

8^e Compagnie régionale

30 Mandataires de justice
9 Associés correspondants

9^e Compagnie régionale

28 Mandataires de justice
19 Associés correspondants

10^e Compagnie régionale

28 Mandataires de justice
10 Associés correspondants

11^e Compagnie régionale

20 Mandataires de justice
10 Associé correspondant

LES CONDITIONS D'ADHÉSION À L'IFPPC

Pour devenir Membre de l'IFPPC il convient de :

- se porter candidat,
- s'engager à respecter les statuts de l'Institut, dont ses règles d'éthique,
- payer la cotisation annuelle :

840 €, professionnels (AJ-MJ);

500 €, associés-correspondants** (avocat, universitaire, expert, conseil, banquier, ...);

200 €, AJ-MJ salarié;

300 €, associés-honoraires (retraité);

80 €, associés-stagiaires AJ-MJ.

* Cotisation réduite à 300 € la 1^{ère} année d'exercice de l'AJMJ, 400 € la 2^e année.

** Soumis à autorisation préalable du Conseil d'administration

LES CHIFFRES

752 Adhérents

=

261
Mandataires judiciaires

109
Administrateurs judiciaires

318
Associés correspondants

52
Associés collaborateurs

12
AJ-MJ Associés honoraires

370
Mandataires de justice

L'IFPPC représente 63 % des entreprises de la nouvelle branche des Professions Réglementées auprès des Juridictions (PRAJ)

En application de la loi du 5 mars 2014, l'audience des organisations professionnelles d'employeurs a été mesurée au niveau national et interprofessionnel pour la période 2021-2025. Cette mesure permet de déterminer la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs représentatives.

Pour l'IFPPC, la représentativité est appréciée au sein de la nouvelle branche des « Professions réglementées auprès des juridictions » regroupant les personnels des AJMJ, des Greffiers des tribunaux de commerce et des Avocats aux conseils. Ainsi l'IFPPC représente 63 % des entreprises de la branche, employant 57 % de ses salariés.

LES CRITÈRES RETENUS POUR DEVENIR REPRÉSENTATIF :

1. La transparence

Pour déterminer la représentativité, il a en premier lieu été demandé à l'IFPPC comme aux autres organisations patronales de prouver sa transparence démocratique et financière qui repose notamment sur le caractère obligatoire de la certification et la publication des comptes.

2. L'audience patronale

En second lieu, pour être reconnu représentatif, l'IFPPC a dû attester qu'il compte comme adhérents au moins 8 % des entreprises adhérant à un syndicat d'employeur dans la branche (63 %). Pour assurer la fidélité et la transparence de la mesure de l'audience patronale, les déclarations du nombre d'entreprises adhérentes et de leurs salariés ont fait l'objet d'une attestation par un commissaire aux comptes.

Libellé IDCC / Secteur	Organisation patronale	Nombre d'entreprises	Audience entreprises	Nombre de salariés	Audience salariés	Nombre d'entreprises employant au moins 1 salarié
Professions réglementées auprès des juridictions	IFPPC	373	63,22%	3100	57,17%	373
	ANGTC-PLE	122	20,68%	1685	31,08%	121
	ASPAJ	95	16,1%	1685	11,75%	93

Représentativité patronale au sein de la branche des « Professions réglementées auprès des juridictions ».

L'IFPPC, MEMBRE DE L'UNAPL ET L'U2P

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 67 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales.

L'UNAPL a cofondé l'U2P avec la CAPEB (entreprises du bâtiment), la CNAMS (entreprises de la fabrication et des services), la CGAD (entreprises alimentaires de proximité), un membre associé, la CNATP (entreprises des travaux publics et du paysage). Cette nouvelle organisation interprofessionnelle permet de peser dans le dialogue social patronal au même titre que le MEDEF ou la CPME.

Par l'intermédiaire de ces quatre composantes, 120 organisations professionnelles nationales sont affiliées à l'U2P dont l'action est relayée par 110 U2P de région et de département.

L'IFPPC représente les AJ et MJ au sein de l'UNAPL et fait ainsi prévaloir leurs problématiques au sein de la grande famille des professions libérales.

OPCO EP (ENTREPRISES DE PROXIMITÉ)

L'IFPPC participe tous les deux mois à la Section

Paritaire Professionnelle des métiers du Juridique et Judiciaires de l'OPCO EP (Collège employeur). Ces réunions ont permis de suivre et de garantir les budgets et les forfaits de prise en charge de la formation des salariés de la branche.

CONVENTION COLLECTIVE DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES AUPRÈS DES JURIDICTIONS (PRAJ)

La nouvelle convention collective relative aux professions réglementées auprès des juridictions (PRAJ), signée par les partenaires sociaux le 26 janvier 2022, a été publiée au Bulletin Officiel des conventions collectives suite à la parution au Journal Officiel de son arrêté d'extension le 12 octobre 2023.

Ainsi, les employeurs et salariés des greffiers des tribunaux de commerce, des administrateurs et mandataires judiciaires et des avocats aux conseils, dépendent tous de ce nouveau texte depuis le 1er novembre 2023.

Chaque mois, deux professionnels membres de l'IFPPC participent aux réunions de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et de la commission paritaire nationale emploi et formation professionnelle (CPNEFP), faisant ainsi vivre le dialogue social..



LES 18^E ENTRETIENS DE LA SAUVEGARDE – 30 JANVIER 2023

Le sauvetage de l'entreprise à l'épreuve de l'intérêt des créanciers

Présentée par François LEGRAND et Serge PREVILLE, sous la présidence de Vincent VIGNEAU, Président de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation, la 18^e édition des Entretiens de la Sauvegarde s'est déroulée à la Maison de la Chimie. Près de 700 participants se sont rendus au grand rendez-vous annuel des professionnels des entreprises en difficulté organisé par l'IFPPC en partenariat avec le CNB, l'ENM, l'ACE et Les Echos.

PLÉNIÈRE DU MATIN

I - Mot d'accueil

Cécile JOUIN, Présidente de l'IFPPC

II - Ouverture

Olivia GREGOIRE, Ministre chargée des PME
Vincent VIGNEAU, Président de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation
Frédéric ABITBOL, Président du CNAJMJ

III - Quels garants/sûretés pour les partenaires financiers de l'entreprise ?

François-Xavier LUCAS, Professeur à l'Université Paris I
Patricia LE MARCHAND, Avocate
Gaël COUTURIER, Administrateur judiciaire
Sylvain TERRIER DURAISIN, Directeur de la Prévention Commerciale et du Recouvrement Société générale

IV - La protection du chef d'entreprise et l'exercice des droits des créanciers sont-ils compatibles ?

Julien THÉRON, Professeur à l'Université Toulouse
Jean COURANT, Président du Tribunal de commerce d'Orléans
Caroline JAL, Mandataire judiciaire
Lionel ESCAFFRE, Commissaire aux comptes, Professeur des Universités

V - La nouvelle place du créancier au sein des procédures amiables et judiciaires

Françoise PEROCHON, Professeur à l'Université de Montpellier
Jean-Luc PUYO, Procureur de la République adjoint près le TJ de Bordeaux
Lucile JOUVE, Mandataire judiciaire
Hélène CHARPENTIER, Administratrice judiciaire

VI - L'invité

Cédric VILLANI, Mathématicien et homme politique

ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI AU CHOIX

I - Revue de la jurisprudence 2022

Jean-Pierre REMERY, Conseiller de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Laurence Caroline HENRY, Avocate générale à la Cour de cassation

Marine SIMONNOT, Avocate

II - Actualités du droit et du licenciement économique dans les procédures collectives : tendances et perspectives

Laurent GRISONI, Avocat

Etienne MASSON, Avocat

Didier LAPIERRE, Administrateur judiciaire

Emmanuelle HARTMANN, Mandataire judiciaire

III - Le périmètre patrimonial de la procédure collective : personnes physiques et personnes morales

Cécile LISANTI, Professeur de Droit à l'Université de Montpellier

Beatrice AMIZET, Mandataire judiciaire

Laurent MIQUEL, Administrateur judiciaire

Serge PELLETIER, Avocat

IV - Prévention : rôle et coordination entre les différents acteurs

Xavier AUBRY, Président du tribunal de commerce de Versailles

Emmanuel LEMAUX, Adjoint au chef de la mission de restructuration des entreprises – DGE

Dominique DIDA JUHEL, Cheffe de service Mutations Économiques Région Normandie

Erwan MERLY, Administrateur judiciaire

Vincent DE CARRIERE, Mandataire judiciaire

Stéphanie BAUDRY, Avocate



LES CHIFFRES

34 Intervenants

680 Participants

203 Mandataires de justice et collaborateurs

181 Avocats

98 Magistrats

120 Auditeurs, CAC, banquiers

44 Représentants des Ministères (Chancellerie, Bercy)

LA NOTE GLOBALE

8,5 donnée par les participants ayant répondu au questionnaire de satisfaction



DU 21 AU 24 SEPTEMBRE 2023

39^e Congrès national de l'IFPPC à Stockholm

L'IFPPC a accueilli 188 professionnels des entreprises en difficulté du 21 au 24 septembre pour son 39^e Congrès national à Stockholm. La journée d'étude a été consacrée aux mandataires de justice, acteurs de la RSE.

Journée d'étude du 22 septembre de 9h00 à 17h00, dans l'auditorium du Grand Hôtel de Stockholm :
« Les mandataires de justice, acteurs de la RSE : Déjà aujourd'hui, encore plus demain ? »

Sous la direction scientifique de :
Laura SAUTONIE-LAGUIONIE, Professeur à l'Université de Bordeaux
Olivier BUISINE, Consultant

Introduction : R – S – E : de quoi parle-t-on ?
I - Quelle place pour la responsabilité sociétale et environnementale dans le droit des entreprises en difficulté ?

- Les liens manifestes entre le mandat de justice et les enjeux de RSE
- De nouveaux liens à imaginer pour accompagner les mutations contemporaines
- Quels exemples à l'étranger ?

Intervenants : Laura SAUTONIE-LAGUIONIE, Professeur à l'Université de Bordeaux
Cécile JOUIN, Présidente de l'IFPPC
Olivier BUISINE, Consultant
Mikaela SUNDBERG, Consultante à Egon Zehnder
Lars-Henrik ANDERSSON, Partner Cirio Advokatbyrå

II - Enjeux climatiques, transition écologique et accompagnement des entreprises en difficulté

- Revoir le cadre juridique des ICPE
- Repenser le bilan environnemental au-delà des ICPE
- Intégrer la durabilité dans la restructuration de l'activité et la valoriser : quels indicateurs ? quel reporting ?
- Transition écologique, projets vertueux et accès au crédit : une nécessité pour répondre aux conditions des banques ?
- Un accompagnement spécifique pour les secteurs fragilisés par le réchauffement climatique ?

Intervenants : Laura SAUTONIE-LAGUIONIE, Professeur à l'Université de Bordeaux
Olivier BUISINE, Consultant
Charles BEAUSSART, Administrateur judiciaire
Raphaël PETAVY, Mandataire judiciaire



III - Responsabilité sociale et sociétale des entreprises et rôle des AJ/MJ

1- RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- Sauvetage des entreprises et préservation des territoires
- Sanctions professionnelles des débiteurs et lutte contre les fraudes, l'apport de la profession à la protection de la société
- Le rebond du dirigeant

Intervenants : Laura SAUTONIE-LAGUIONIE,

Professeur à l'Université de Bordeaux

Olivier BUISINE, Consultant

Charles BEAUSSART, Administrateur judiciaire

Raphaël PETAVY, Mandataire judiciaire

2- RESPONSABILITÉ SOCIALE

- La préservation des emplois et l'accompagnement des salariés licenciés
- Intégration des problématiques environnementales et consultation du C.S.E : vers un nouveau dialogue social ?
- Prévention des risques, santé et bien-être au travail

Intervenants : Olivier BUISINE, Consultant

Thibaud POINSARD, Mandataire judiciaire

Etienne MASSON, Avocat

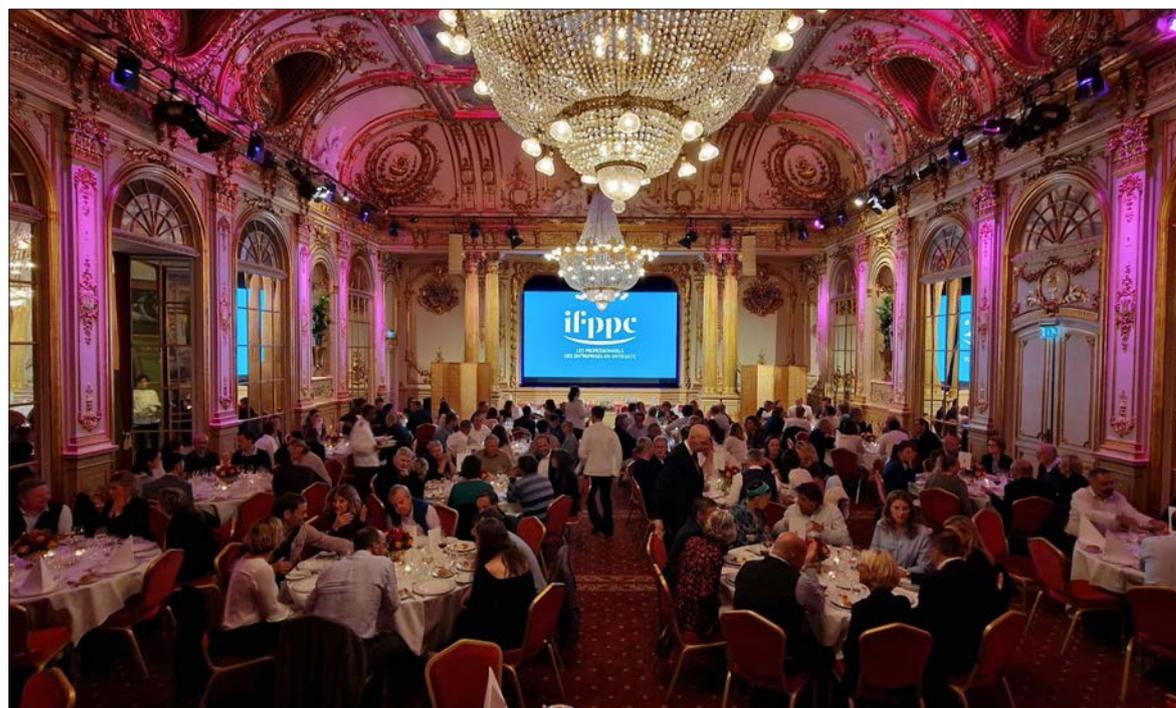
Laurent GRISONI, Avocat

IV - La RSE des AJ/MJ, facteur de valorisation de leur action

- Penser la RSE de son étude, réaliser son auto-diagnostic
1. Retour d'expérience par Raphaël PETAVY, Mandataire judiciaire
 2. « Brainstorming » avec la salle pour identifier les leviers RSE des études
- Valoriser l'action RSE des mandataires de justice auprès des pouvoirs publics et des institutions

Intervenants : Cécile JOUIN, Présidente de l'IFPPC

Serge PREVILE, Vice-Président de l'IFPPC



LE CHIFFRE

188 Participants

L'IFPPC, centre de formation

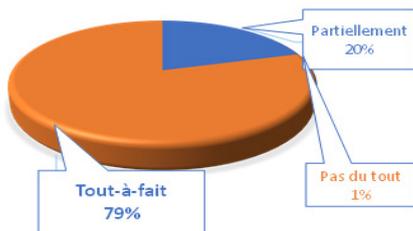
L'IFPPC est organisme de formation depuis 19 ans dans le domaine du droit des entreprises en difficulté et dispense chaque année des formations juridiques adaptées aux besoins des Etudes.

Pour garantir la qualité des prestations proposées, l'IFPPC s'est inscrit dans la démarche d'amélioration continue validée par la certification Qualiopi et bénéficie de l'expertise et du réseau d'universitaires qualifiés grâce au partenariat avec l'université de Toulouse et son service de formation. Les intervenants sont des spécialistes dans les domaines abordés souvent complété par une expérience et une pratique du métier. L'éventail de l'offre de formation a été élargi en 2023 pour se prolonger en 2024.

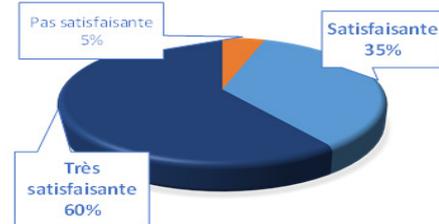
En complément des sujets « cœur de métier », de nouveaux thèmes ont été proposés aux collaborateurs et professionnels pour lutter contre la cybercriminalité ou pour monter en compétences dans la gestion de l'étude grâce un cycle 'management'. Un nouveau thème intitulé 'Panorama des procédures collectives' permet aux nouveaux collaborateurs et ceux des fonctions supports de parfaire leur connaissances ou découvrir les bases du droit des entreprises en difficulté. Suite aux retours des participants et des employeurs, plusieurs thèmes sont scindés en deux niveaux, tels que la comptabilité, les plans et ceux abordant l'exploitation agricole ou les 'revendications, restitutions et reprises'. Par ailleurs, des sessions sur mesure peuvent être élaborées pour les entreprises en fonction de leurs besoins.

RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION 2023

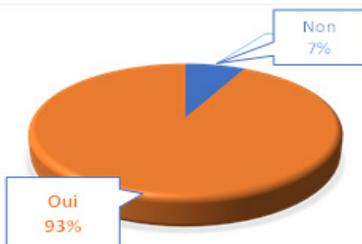
La/les formation(s) a-t-elle/ont-elles atteint ses objectifs ?



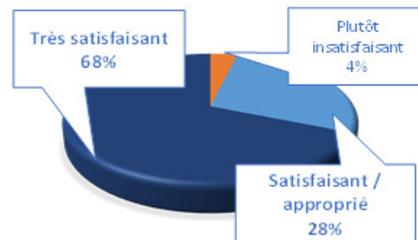
De manière générale, l'adéquation entre l'offre de formation IFPPC et les besoins est



Recommanderiez-vous la formation suivie ?



Les échanges entre intervenant et participants



LES CHIFFRES

45 Formations

750 Participants

8,5 Note donnée par les adhérents dans l'enquête annuelle

FORMATIONS IFPPC DISPENSÉES EN 2023

THEMES DE FORMATION PROGRAMMÉS PAR DATE	INTERVENANTS	DATES
La mission du commissaire à l'exécution du plan	MARIE-HÉLÈNE MONSERIE BON	12/01/2023
Gestion des emails, cyber attaque	Eric AGUILAR	16/01/2023
Les licenciements économiques en RJ LJ, étape par étape	Christine GAILHBAUD	17/01/2023
L'entrepreneur individuel	Sandrine TISSEYRE	19/01/2023
Préparation Examen d'accès stage : comptabilité et gestion financière	Philippe GILLIOT	06/02/2023
Actualités du droit de l'entreprise en difficulté	Gérard JAZOTTES	07/02/2023
Préparation Examen d'accès stage : contrôle de gestion	Philippe GILLIOT	08/02/2023
Préparation Examen d'accès stage : droit européen et international	Michel MENJUCQ	09/02/2023
Préparation Examen d'accès stage : droit social	Nabil KEROUAZ	10/02/2023
Les plans, de la constitution aux difficultés pratiques de mise en œuvre	Hélène POUJADE	09/03/2023
Bail commercial et procédures collectives : questions pratiques	Fabien KENDERIAN	14/03/2023
Comment valoriser les actifs incorporels de l'entreprise en difficulté	Marc LEVIEILS, Franck DELAMER	24/03/2023
L'entrepreneur individuel	Sandrine TISSEYRE	03/04/2023
Réforme des sûretés et répartitions	Clément FAVRE ROCHEX	19/04/2023
La comptabilité de l'entreprise en difficulté	Marc-Antoine WEISS	20/04/2023
Droit de la famille et droit des procédures collectives	Pascal RUBELLIN	23/05/2023
Classes de parties affectées	Nicolas BORGA	24/05/2023
Les licenciements économiques en RJ LJ, étape par étape	Christine GAILHBAUD	30/05/2023
les sanctions et responsabilité du dirigeant.	NADÈGE JULLIAN	12/06/2023
Revendications, restitutions et reprises : actualités	Cécile LISANTI	14/06/2023
Faire parler la comptabilité et les comptes annuels	Marc-Antoine WEISS	14/06/2023
Gestion des conflits : apaiser les tensions et traiter les objections	Françoise HOUSTY	15/06/2023
Le grand licenciement collectif pour motif économique (avec PSE)	Christine GAILHBAUD	20/06/2023
Réforme des sûretés et répartitions	Clément FAVRE ROCHEX	05/07/2023
L'entrepreneur individuel	Sandrine TISSEYRE	06/07/2023
Administration provisoire	Marie Caffin-Moi / O Buisine	14/09/2023
Comment réduire le passif postérieur privilégié ?	Julien THERON	27/09/2023
Revendications, restitutions et reprises : actualités	CÉCILE LISANTI	28/09/2023
Classes de parties affectées	NICOLAS BORGA	03/10/2023
Les actions en reconstitution des actifs du débiteur	Laura SAUTONIE LAGUIONIE	05/10/2023
L'entrepreneur individuel	Sandrine TISSEYRE	10/10/2023
L'exploitation agricole (débutant/intermédiaire)	Christine LEBEL	12/10/2023
Les licenciements économiques en RJ LJ, étape par étape	Christine GAILHBAUD	17/10/2023
Gestion des emails, cyber attaque	Eric AGUILAR	19/10/2023
Faire parler la comptabilité et les comptes annuels	Marc-Antoine WEISS	20/10/2023
Réforme des sûretés et répartitions	Clément FAVRE ROCHEX	25/10/2023
Classes de parties affectées	Nicolas BORGA	03/11/2023
L'exploitation agricole (expert)	Christine LEBEL	09/11/2023
Déclaration, vérification et admission des créances	Gérard JAZOTTES	14/11/2023
Les sanctions et responsabilité du dirigeant	Nadège JULLIAN	15/11/2023
Classes de parties affectées	Nicolas BORGA	21/11/2023
Panorama général du droit des entreprises en difficulté	Gérard JAZOTTES	06/12/2023
Les licenciements économiques en RJ LJ, étape par étape	Christine GAILHBAUD	07/12/2023

Le service consultation



DEPUIS 2005, L'IFPPC PROPOSE À SES MEMBRES UN SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE QUI, DÈS SA CRÉATION, A EU POUR OBJECTIF DE :

- Rapprocher notre profession de l'Université.
- Offrir aux universitaires des cas pratiques.
- Apporter aux administrateurs et mandataires judiciaires une solution à leurs interrogations dans l'application du droit tout en contribuant à l'harmonisation des pratiques.
- Diffuser les avis à tous les membres à travers le Bulletin et le site Internet de l'Institut.
- En 19 ans, ce sont ainsi plus de 450 consultations qui ont été produites par une équipe d'universitaires qui se relaient toute l'année afin de répondre aux demandes des professionnels :

Jean-Jacques ANSAULT, Professeur à l'université Pantheon-Assas (Paris II)

Augustin AYNES, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

Véronique MARTINEAU-BOURGNAUD, Professeur à l'Université de Lille

Pierre CAGNOLI, Professeur à l'Université Côte d'Azur

Rémi DALMAU, Professeur à l'université de Lorraine

Fabien KENDERIAN, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux

Karl LAFAURIE, Professeur à l'Université de Limoges

Christine LEBEL, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté

Thierry LE BARS, Professeur à l'Université de Caen

Pierre-Michel LE CORRE, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

Philippe PETEL, Professeur à l'Université de Montpellier

Françoise PEROCHON, Professeur à l'Université de Montpellier

Florent PETIT, Maître de conférences à l'Université de Caen

Karim SALHI, Maître de conférences à l'Université de Caen

Julien THERON, Professeur à l'Université de Toulouse I Capitole

Louise TSCHANZ, Avocate spécialiste en Droit de l'environnement

Toutes ces consultations sont disponibles sur le site Internet de l'IFPPC pour nos adhérents.

LES CHIFFRES

21

Consultations rendues en 2023

2 717

Téléchargements de consultations en ligne

Le comité permanent des diligences

Ce comité a pour objectif de réunir tous les mois des professionnels du droit des procédures collectives, sous l'animation de son Président et accompagné d'un Professeur d'Université, parfois pour répondre à des études sollicitées par le Conseil d'Administration, mais le plus souvent, pour continuer son œuvre de rédaction de recommandations destinées à l'usage des Mandataires de justice en vue d'unifier, améliorer, perfectionner leur savoir-faire professionnel, au fil des nombreuses évolutions des textes.

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DES DILIGENCES

PRÉSIDENT :

Christophe BIDAN, Administrateur Judiciaire, RENNES

Céline MASCHI, Administrateur Judiciaire, COLMAR

François MERCIER, Administrateur judiciaire, ANGERS

Béatrice PASCUAL, Mandataire Judiciaire, ROUEN

Raphaël PETAVY, Mandataire Judiciaire, CHAMALIÈRES

Patrick PRIGENT, Administrateur Judiciaire, VERSAILLES

Odile STUTZ, Mandataire Judiciaire, VILLENEUVE SUR LOT

Sophie TCHERNIAVSKY, Mandataire Judiciaire, MAISONS-ALFORT

MEMBRES PROFESSIONNELS :

Michel ASTIER, Mandataire Judiciaire, MARSEILLE

Bertrand BOUDEVIN, Mandataire Judiciaire, LE MANS

Nadine BREION, Mandataire Judiciaire, TOURS

Marie-Laetitia CAPEL, Mandataire Judiciaire, POITIERS

Olivier COLLET, Mandataire Judiciaire, LA ROCHE SUR YON

Gilbert DECLERCQ, Administrateur Judiciaire, LILLE

Evelyne GALL, Mandataire Judiciaire, STRASBOURG

Jean-François GUYONNET, Mandataire Judiciaire CHAMBERY

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Philippe PETEL, Professeur de Droit, Université de MONTPELLIER

Pascal SIGRIST, Avocat, PARIS

LE GUIDE DES DILIGENCES ET RECOMMANDATIONS



En plus de son travail de fond pour faciliter l'application du Livre VI du Code de Commerce aux praticiens, le comité a produit cette année les contributions suivantes :

Les recommandations sont accessibles via le moteur de recherche du centre de ressources, mais également via la partie dédiée du site où se trouve le sommaire interactif permettant de naviguer au sein du recueil.

Si la totalité des 810 recommandations sont consultables en ligne, nous avons pensé important, pour ceux qui le souhaiteraient, de rendre disponible une impression PDF ou papier de tout ou partie du document, afin de faciliter sa lecture. Enfin, si nos lecteurs souhaitent nous faire part de remarques, ils peuvent utiliser le formulaire dédié en bas de chaque page.

Alors ayez le réflexe centre de ressources de l'IFPPC !

LES CHIFFRES

15

Réunions du comité permanent

1 230

Téléchargements
du guide des diligences

La vie des compagnies régionales

POUR RÉALISER UNE MEILLEURE UNION ENTRE LES MEMBRES D'UNE MÊME RÉGION ET POUR PERMETTRE À L'INSTITUT DE MIEUX AFFIRMER SA PRÉSENCE SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE, LES MEMBRES DE L'INSTITUT SONT GROUPÉS EN COMPAGNIES RÉGIONALES.

En 2023, le nombre et le rythme des réunions des compagnies est en augmentation constante. En effet les rencontres locales sont capitales, car elles permettent aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques et de faire intervenir des experts sur certains sujets d'actualité.



1^{ère} compagnie



4^e compagnie



6^e compagnie

V. PACA

Le 20 octobre 2023 à Marseille : La 5^e compagnie a tenu au Tribunal de commerce un colloque. Cet événement organisé sous le Haut-patronage du Président du Tribunal de commerce de Marseille et sous la direction scientifique de **Marie-Hélène MONSERIE-BON**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, avait pour thème « *Anticiper et gérer les risques d'insolvabilité du chef d'entreprise* »

VI. AUVERGNE-LIMOUSIN-CENTRE

Le 29 juin 2023 à Bourges : Organisation du second colloque interprofessionnel régional réunissant les praticiens locaux, sous la direction scientifique de **Marie-Hélène MONSERIE-BON**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas. Le colloque était précédé la veille d'une réunion de compagnie.

I. NOUVELLE-AQUITAINE

Le 6 avril 2023 à Bordeaux : Colloque régional interprofessionnel sous la direction scientifique du Professeur **Laura SAUTONIE-LAGUIONIE**.

60 praticiens aquitains se sont réunis sur le thème : « *Anticiper et gérer les risques d'insolvabilité du chef d'entreprise* ».

Le 17 et 18 novembre 2023 à Sarlat : La 1^{ère} compagnie a organisé une journée de formation, suivie le lendemain par une réunion de compagnie.

Dans un esprit transversal et ouvert à tous les professionnels, la formation avait pour thème « *les Procédures collectives et droit notarial, regards croisés* ». Celle-ci était animée par **Karl LAFAURIE**, Professeur à l'Université de Limoges.

II. OCCITANIE

Le 11 mai 2023 à Carcassonne : Les membres de la compagnie se sont retrouvés pour une formation sur l'actualité législative de **Julien THÉRON**, Professeur de droit.

III. ÎLE-DE-FRANCE ET DOM-TOM

Le 24 avril 2023 : **Sophie TCHERNAIVSKY**, membre du CA de l'IFPPC, est intervenue lors d'un webinar de l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences) et de la région IDF pour présenter les procédures de prévention aux dirigeants de TPE/PME.

IV. BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE

Le 1^{er} juillet 2023 sur l'Île de Groix : La compagnie s'est réunie deux journées avec notamment l'intervention, sur le thème des répartitions, de **Clément FAVRE ROCHEX**, Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas.



5^e compagnie



7^e compagnie

VII. RHÔNE-ALPES

Le 27 octobre 2023 à Annecy : La 7^e compagnie a organisé une formation sur le thème « *La responsabilité du dirigeant de l'entreprise défailante* ». Cette demi-journée a été réalisée sous la direction scientifique de **Thierry FAVARIO**, avec la participation d'**Olivier NAGABBO**, Avocat Général près la Cour d'Appel de LYON et de Madame **Thérèse BRUNISSO**, Procureure Générale près la Cour d'Appel de CHAMBERY.

Le 8 décembre 2023 à Lyon : 115 participants étaient présents pour l'événement annuel régional : « *La restructuration en lumière* » qui avait cette année pour thème « *Le plan de continuation dans ses différentes dimensions* », en partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 et sous la direction scientifique de Nicolas BORGA, Professeur de droit.

VIII. CHAMPAGNE, LORRAINE, FRANCHE-COMTÉ, BOURGOGNE

Le 9 et 10 mars 2023 à Colombey-les-deux-Eglises : Les membres de la 8^e compagnie ont tenu leur assemblée générale et élu leur nouveau Président **Fabien VOINOT**, Mandataire judiciaire, pour succéder au grand et productif mandat de **Vincent SUTY**, Administrateur judiciaire. À cette occasion, ont également été fêtés les prochains départs en retraite d'**Hervé DECHRISTE** et **Nicolas LE CARRER**, Mandataires judiciaires mais aussi la récente installation de **Bérénice DUBOC** et **Claire HERODIN**, Mandataires judiciaires.

Le 13 octobre 2023 à Besançon : La 8^{ème} compagnie a tenu sa réunion. Une représentante de l'AGRASC est venue faire une intervention.



8^e compagnie

IX. HAUTS DE FRANCE

Le 6 décembre 2023 à Gosnay

Les adhérents de la 9^{ème} compagnie se sont retrouvés à Gosnay pour une formation assurée par **Benjamin FERRARI**, Maître de conférences à l'Université Côte d'Azur.

L'assemblée générale de la compagnie qui s'est ensuite tenue a renouvelé le mandat à la présidence de Guillaume RANDOUX, Mandataire judiciaire.



9^e compagnie

X. ALSACE MOSELLE

Le 9 mai 2023 à Mulhouse : La compagnie a participé à l'assemblée générale du Groupement de prévention agréé (GPA) du Grand-Est et devient désormais administrateur de l'association.

Le 12 mai 2023 à Strasbourg : Une réunion de la 10^e compagnie s'est tenue, avec une formation dispensée par **Pascal RUBELLIN**, Maître de conférences à l'université de Poitiers, sur le thème « *Droit patrimonial de la famille et droit des procédures collectives* ».

Le 13 octobre 2023 à Strasbourg : La 10^{ème} compagnie a tenu sa dernière réunion de l'année. L'occasion de recevoir **Olivier PHILIPPOT**, avocat qui est intervenu lors de cet événement, **Pierre CHARLIER** a tenu sa dernière réunion en tant que Président. C'est **Cécile KRAESS**, Administrateur judiciaire à Strasbourg qui a été élue nouvelle Présidente de la compagnie.



10^e compagnie



11^e compagnie

XI. NORMANDIE

Le 12 mai 2023 à Rots (proximité de Caen) : Les membres se sont réunis et ont pu assister à une formation sur le thème « *RGPD et procédures collectives* », animée par deux avocats au Barreau de Paris, **Jean-Philippe TOUATI** et **Henri DE LA MOTTE ROUGE**.

Le 12 octobre à 2023 Rouen : La compagnie, représentée par sa Présidente **Maud ZOLOTARENKO**, a participé au groupe de travail de la CCI Rouen-Métropole sur la Prévention des entreprises en difficulté. L'objectif de cette initiative est de rédiger la feuille de route des actions à mener afin de faciliter la prévention et le traitement des difficultés d'entreprises, cela à partir des témoignages des chefs d'entreprises confrontés à ce parcours.

Le 10 novembre 2023 à Deauville : **Maud ZOLOTARENKO** a représenté la compagnie lors de la seconde édition de la journée interpro organisée par l'Ordre des Experts-comptables de la région. Elle est intervenue lors de la table-ronde portant sur la cybersécurité.

RENDEZ-VOUS PASSÉS EN 2023

DATES	INSTITUTIONS	COMPAGNIES
06/01/23	Mission de l'ordre des experts comptables Grand Est	10 ^e compagnie
10/01/23	Mission de l'ordre des experts-comptables Nouvelle Aquitaine	1 ^e compagnie
10/01/23	U2P Normandie	11 ^e compagnie
17/01/23	CRCC Grande Aquitaine	1 ^e compagnie
01/02/23	U2P Hauts de France	9 ^e compagnie
03/02/23	CCI région Grand Est	10 ^e compagnie
21/02/23	CRCC Hauts de France	9 ^e compagnie
23/02/23	CPME Hauts de France	9 ^e compagnie
28/02/23	MEDEF OCCITANIE	2 ^e compagnie
02/03/22	CRCC LION RIOM	7 ^e compagnie
07/03/23	CCI région Normandie	11 ^e compagnie
27/03/23	U2P AURA	7 ^e compagnie
27/04/23	CPME Auvergne-Rhône-Alpes	7 ^e compagnie
11/05/23	Mission de l'ordre des experts comptables AURA	7 ^e compagnie
23/05/23	Mission de l'ordre des experts comptables Hauts de France	9 ^e compagnie
13/07/23	Mission de l'ordre des experts comptables Occitanie	2 ^e compagnie
17/07/23	CRCC Normandie	11 ^e compagnie
26/09/23	MEDEF Gironde	1 ^e compagnie
10/10/23	MEDEF Hauts-de-France	9 ^e compagnie
13/10/23	U2P Mayenne	4 ^e compagnie
31/10/23	CPME Gironde	1 ^e compagnie
13/11/23	CCI Bordeaux Gironde	1 ^e compagnie
20/11/23	CPME Loire-Atlantique	4 ^e compagnie
21/11/23	MEDEF Anjou	4 ^e compagnie
23/11/23	Chambre régionale d'Agriculture Pays-de-la-Loire	4 ^e compagnie
18/12/23	CPME Eure-et-Loire	6 ^e compagnie
19/12/23	Chambre des Notaires Val de Loire	6 ^e compagnie
22/12/23	CPME Mayenne	4 ^e compagnie

LES COMPAGNIES RÉGIONALES SOIGNENT LEUR RÉSEAU

L'IFPPC a débuté un vaste programme de rencontres entre les bureaux des compagnies régionales et les acteurs économiques locaux : CCI, Chambre d'agricultures, MEDEF, CPME, U2P, etc.

L'objectif est de créer des liens avec ces acteurs qui peuvent avoir une méconnaissance de notre action, et ainsi promouvoir les outils et professionnels à disposition des entreprises.

Le déploiement se fait progressivement et s'opère par étapes, en effet toutes les compagnies régionales n'ont pas encore débuté ce plan d'actions.

À terme l'opération s'étendra à toutes les compagnies régionales et ce jusqu'à l'échelon départemental.



1^{ère} Compagnie : rencontre IFPPC - CRCC Grande Aquitaine

LE JOURNAL LES ECHOS

Les Echos

Les Echos, premier quotidien économique et financier, et véritable outil d'information, a pour vocation de permettre à ses lecteurs d'accéder à toute l'actualité internationale et nationale.

Dans sa volonté d'accompagner les administrateurs et mandataires judiciaires, Les Echos a souhaité donner une visibilité supplémentaire à sa rubrique papier du vendredi

« fusions, cessions, acquisitions, ... » en créant une plateforme entièrement dédiée à la publication d'annonces de cession d'entreprises en difficulté.

Cette solution en ligne, consultable gratuitement, permet à des milliers de repreneurs potentiels d'accéder à l'ensemble de ces annonces.

L'équipe « légale et judiciaire » des Echos a ainsi participé à tous les événements de l'IFPPC.

Des articles « paroles d'experts », rédigés par l'IFPPC, ont été diffusés dans les colonnes du journal.

Les Entretiens de la Sauvegarde et le colloque du mois de novembre sur la cessation des paiements ont bénéficié de plusieurs communications.

CONTACT : Sarah MEDARD

Tél : 01 87 39 74 94 - smedard@lesechos.fr

LES FOURNITURES DE BUREAU BRUNEAU



L'IFPPC a négocié pour ses adhérents des tarifs avantageux pour l'achat de vos fournitures de bureau.

- Jusque - 50 % sur une liste d'articles courants
- - 30 % sur la Papeterie-Fournitures-Classement
- - 15 % sur le mobilier et l'environnement de bureau
- - 10 % sur l'informatique et la bureautique.

Pour en profiter, il suffit de demander à être rattaché à l'accord commercial IFPPC.

CONTACT : 0 826 10 21 17

comptes-cles@bruneau.fr - www.bruneau.fr

LE CHIFFRE

552 000 €
de fournitures achetées via
ce partenariat en 2023

L'ASSOCIATION APESA



Le dispositif APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) a été créé en 2013 afin de proposer un soutien psychologique au chef d'entreprise en difficulté.

Il permet le signalement des entrepreneurs en détresse psychologique par les mandataires de justice, greffiers et juges, préalablement formés à la détection de la crise suicidaire, afin que l'aide nécessaire leur soit proposée, puis apportée au cours de cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue.

EN SAVOIR PLUS sur www.apesa-france.com

L'ASSOCIATION 60 000 REBONDS



Elle aide les entrepreneurs, fragilisés par une liquidation, à rebondir dans un nouveau projet entrepreneurial ou salarié.

Une équipe bénévole qualifiée propose un parcours d'accompagnement composé de sessions de coaching certifié, d'un suivi par un parrain / entrepreneur et de groupes d'échanges et de développement (GED).

Ce programme a déjà montré son efficacité avec un taux de rebond évalué à 75%.

EN SAVOIR PLUS sur www.60000rebonds.com

L'enjeu de ces deux structures est de permettre aux chefs d'entreprise d'accéder à l'aide de professionnels, plutôt que se replier sur soi. Ces solutions constituent un enjeu considérable pour ces dirigeants ; mais également un enjeu collectif de croissance et d'emploi en France.

OUTILS DE COMMUNICATION POUR COMPRENDRE LE SYSTÈME DE TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

L'IFPPC a transmis 100 000 tracts « Les clés de la relance » pour aider les entrepreneurs à se diriger dans notre système de traitement des difficultés des entreprises. Ceux-ci ont été adressés pour relais, à nos adhérents, mais également aux CCI, chambres de métiers, CIP, tribunaux, etc. Le tract en complément de la vidéo « Découvrir les procédures collectives en 2 minutes » et une autre vidéo sur la prévention, permettent la découverte d'un panorama accessible et compréhensible.

Tous ces outils sont disponibles sur notre site : www.ifppc.fr/ifppc/actualites/1525

Comprendre le système de traitement des difficultés des entreprises

Pour aider les entrepreneurs à se diriger dans notre système de traitement des difficultés des entreprises, les outils de communication ci-dessous sont à votre disposition.

N'hésitez pas à les partager auprès de tous vos interlocuteurs.

Dépliant : Les clés de la relance

LES ACTEURS, LES CLÉS DE LA RELANCE, LES MISSIONS, LES DIFFICULTÉS PERSONNIFIÉES, EN CAS DE CÉLÉBRATION DES PROCÉDURES COLLECTIVES.

Un dépliant papier de présentation du panorama des acteurs et dispositifs pour traiter les difficultés des entreprises.

Vous pouvez nous écrire à info@ifppc.fr pour commander gratuitement le nombre d'exemplaires papier souhaité.

Une version PDF est également disponible en téléchargement.

Vidéo : Prévenir les difficultés des entreprises par les procédures amiables

Lien à partager : www.youtube.com/watch?v=RHZGDR3Vv0c

AFFICHE DE PRÉSENTATION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DES AJ-MJ

L'IFPPC vous propose les affiches du tarif des missions des administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires et commissaire à l'exécution du plan.

S'y ajoute cette année l'affiche du tarif de la procédure de sortie de crise.

Documents téléchargeables en ligne sur : <https://www.ifppc.fr/ressources-et-documents/affiches>

LES CHIFFRES

1 300 Bulletins parus par trimestre

14 800 vues des vidéos en ligne

LE BULLETIN DE L'INSTITUT

Retrouvez chaque trimestre, en 20 pages et chez vous, toute l'actualité de l'IFPPC, des mandataires de justice et du droit des entreprises en difficulté.

Les bulletins interactifs sont disponibles en téléchargement pour nos adhérents.

Les bulletins sont téléchargeables en ligne sur : <https://www.ifppc.fr/ressources-et-documents/bulletins>

TRIMESTRIEL - NUMÉRO 79 • Novembre 2023 - Janvier 2024 - PARAÎT LE 2^e MOIS DE CHAQUE TRIMESTRE

Bulletin de l'Institut

INSTITUT FRANÇAIS DES PRATICIENS DES PROCÉDURES COLLECTIVES

EDITORIAL

Les compagnies de l'IFPPC : un rayonnement régional, le sens de notre action de terrain

Par **Cécile JOUIN, Présidente**

L'IFPPC est riche de ses compagnies régionales qui nous permettent de vivre l'interprofessionnalité au plus près des territoires, mais aussi de rencontrer les autres acteurs (CCI, MEDEF, CPME, UZP, CRCC, CAPEB, Régions, etc.).

Nous constatons régulièrement à quel point ces rencontres contribuent à démystifier notre rôle et nos missions.

Je remercie très chaleureusement tous nos Présidents de compagnie et les membres du Conseil d'Administration de l'IFPPC qui aident pour mieux nous faire connaître, expliquer le sens de notre travail et de nos missions pour les entreprises et pour l'économie en général.

“Nous constatons régulièrement à quel point ces rencontres contribuent à démystifier notre rôle et nos missions.”

A ce sujet, l'article de nos confrères **Pierre CHARLIER** et **Maxime FITTADE**, le mandataire judiciaire, un acteur de l'ordre public économique microcosme + que vous trouverez dans ce bulletin met en évidence un aspect très important de nos missions.

C'est aussi l'occasion de rappeler notre alerte sur le danger de l'article 39 du projet de directive européenne (dont le calendrier n'est pas défini) qui suggère que l'intervention d'un gestionnaire d'insolvabilité ne serait pas nécessaire pour les petites entreprises qui font la richesse de notre tissu économique. L'IFPPC

SOMMAIRE

Editorial	1-2
Actions de l'Institut	3
Interview : Louis MASSON, UZP	4-5
Publications	5
Statistiques	6
Au Journal officiel - Consultations	7
Actualité jurisprudentielle	8-9
Dossier : L'Ordre public économique	10-11
Droit social	12-14
Créances site ICPE	15

Solutions professionnelles 16-17

Formations - Vie des compagnies 18-19

Entretiens de la Sauvegarde 20

ifppc
LES PROFESSIONNELS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

DÉPLIANTS DE PRÉSENTATION DES MÉTIERS

L'IFPPC met à disposition un outil de présentation des missions et du tarif des AJ et MJ à remettre dans les études en support du premier rendez-vous avec les dirigeants. Ainsi ont été transmis, à chaque AJ et chaque MJ membres, 100 exemplaires de présentation de leurs missions respectives.

ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Accompagner le dirigeant, les salariés et les créanciers de l'entreprise en difficulté.

MANDATAIRE JUDICIAIRE

Accompagner le dirigeant, les salariés et les créanciers de l'entreprise en difficulté.

MISSIONS & TARIFICATION

IFPPC

Les professionnels des entreprises en difficulté

VADE MECUM

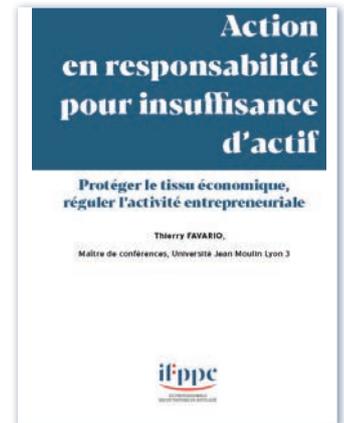
Action en responsabilité pour insuffisance d'actif

« Guide, manuel que l'on garde avec soi pour le consulter, aide-mémoire ».

L'ambition du présent ouvrage est inscrite dans son intitulé : permettre au lecteur en un coup d'oeil de se remémorer les principales règles de droit applicables à une thématique donnée de l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif.

(88 pages)

Disponible à la commande sur : www.ifppc.fr



SALARIES DANS LA PROCEDURE COLLECTIVE

Pour renforcer la visibilité des actions des professionnels et pour aider les salariés à appréhender la procédure collective, l'IFPPC met à votre disposition une nouvelle courte vidéo à leur attention.

Celle-ci complète la panoplie des outils d'informations à votre disposition pour expliquer facilement les procédures amiables et collectives disponibles sur notre site Internet.

Nous vous invitons à les partager auprès des diverses parties prenantes de la procédure et même au grand public, pour aider à la compréhension par tous des enjeux autour de la procédure et ses acteurs.



REVUE DE PRESSE 2023

Rencontres, interviews et tribunes de Cécile JOUIN, Présidente de l'IFPPC, avec différents journalistes (Les Echos, Le Figaro, Le Monde, le JDD, l'AFP, etc...) afin d'expliquer le mandat de justice et promouvoir l'intérêt pour les dirigeants de se faire accompagner au plus tôt pour faire face aux difficultés de l'entreprise.

- Pouvoir d'achat : le blues des patrons de café - **Les Echos** - 26/09/23
- La situation des bars-restaurants - **20h00 TF1** - 12/10/2023
- Insolvabilité : « La création d'un guichet unique permettrait d'accéder à toutes les pièces administratives de l'entreprise » - **Option Droit et Affaires** - 26/04/2023
- Smart Leader / Interview de Cécile Jouin par Florence Duprat - **BSmart** - 06/03/2023
- Défaillances en hausse : le spectre des faillites ressurgit dans les TPE-PME - **Les Echos** - 21/02/2023
- Chronique de droit des entreprises en difficulté : vers une nouvelle directive d'harmonisation et d'uniformisation du droit de l'insolvabilité - **Dalloz** - 13/02/2023
- La quête de sens au travail, un nouvel enjeu de la responsabilité sociale des entreprises - **Le Monde du Chiffre** - 03/01/2023

LE SITE INTERNET

Le site Internet de l'IFPPC poursuit une double finalité :

- Permettre aux adhérents de l'Institut d'accéder facilement à tous les contenus et informations.
- Faciliter l'administration des divers évènements par l'édition automatique des factures et attestations de présence disponibles sur l'espace personnel de chaque adhérent.

En terme de contenu, sont accessibles en ligne :

- La présentation de l'IFPPC et de ses activités
- La présentation des évènements de l'IFPPC avec inscription en ligne
- La présentation du catalogue des formations de l'IFPPC avec un agenda pour celles à venir
- L'accès aux consultations, aux Bulletins et aux recommandations du Comité des diligences
- Une bourse à l'emploi
- L'annuaire des adhérents
- Les dernières actualités du secteur

Le site permet également au « grand public » de trouver des informations sur les métiers des entreprises en difficulté.

Afin de s'adapter aux nouveaux usages tactiles, le site est consultable dans plusieurs versions en fonction du support (tablette, smartphone) sans pour autant perdre en navigabilité.

LE CENTRE DE RESSOURCES DE L'IFPPC : UN NOUVEL OUTIL POUR SES ADHÉRENTS

Afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques professionnelles et faciliter l'exercice des missions de ses membres, l'IFPPC produit chaque mois une documentation riche (recommandations, consultations, questions/réponses, tableaux, etc...)

Cette base de données, à caractère éminemment pratique, est unique dans le secteur du droit des entreprises en difficulté. Pourtant, nous avons constaté que nombreux étaient nos membres à ne pas forcément retrouver tous ces outils sur notre site internet.

En effet la multiplication des sources d'informations peut rendre difficile leur accès, de sorte qu'il nous est apparu que celles-ci sont aujourd'hui mal exploitées malgré leur qualité reconnue.

Au moment où nous écrivons, l'IFPPC a produit, et propose à ses adhérents, près de 1300 documents dont 400 consultations et 800 recommandations. Nous avons cherché donc un moyen de faciliter leur accès sans que nos membres ou leurs collaborateurs n'aient à passer un temps important sur notre site Internet pour les trouver. Encore faut-il d'ailleurs que l'existence de certains documents leur soient connue!

C'est pourquoi le conseil d'administration a décidé un nouveau développement de notre plateforme Web afin de valoriser l'entièreté des ressources de l'IFPPC et en faciliter la consultation.

Plusieurs objectifs sont recherchés :

- Une ergonomie de nature à garantir une appropriation rapide et une utilisation régulière du service.
- Un meilleur accès à nos ressources avec une garantie de pertinence des réponses apportées à la question posée.
- Un accès simultané pour l'adhérent à des ressources externes au site Internet.

C'est ainsi qu'est né le centre de ressources de l'IFPPC.

RETROUVER FACILEMENT UNE RÉPONSE À VOTRE QUESTION

Nous avons profité de cette évolution pour revoir l'organisation de notre home page. Dès votre arrivée sur www.ifppc.fr, un nouveau bloc fait son apparition permettant de vous notifier les dernières publications mises en ligne et sur lequel vous pouvez directement renseigner votre recherche. En lançant la recherche, vous vous rendez sur la page des résultats qui vous permettra de l'affiner par mots-clés, thématiques et années de publications.

Toutes nos productions pertinentes, qu'importe leur source, (consultation/recommandation/synthèse de textes,...) remonteront ainsi automatiquement dans les résultats.

E-MAILINGS

En 2023, l'IFPPC a diffusé de nombreuses communications dématérialisées réservées à ses adhérents, outil de communication complémentaire au Bulletin trimestriel de l'Institut qui permet de coller à l'actualité des professionnels des entreprises en difficulté et de l'IFPPC.

LINKEDIN

L'IFPPC et son équipe totalisent plus de 6000 abonnés sur leurs pages LinkedIn. En 2023, l'IFPPC a régulièrement publié des articles et des posts sur les actualités de l'Institut et des entreprises en difficulté, ainsi que des offres d'emploi et candidatures.

LES CHIFFRES

79 329 Visites uniques sur le site Internet

134 680 Pages vues

18 Communications thématiques d'actualité

6 700 Abonnés sur LinkedIn



Agenda 2023

2 JANVIER 2023 Publication dans la *Revue des procédures collectives* de la synthèse de notre colloque du 24 novembre 2022 : « Peut-on en finir avec le critère de la cessation des paiements ? »

9 JANVIER 2023 Réunion du groupe de travail Europe de l'IFPPC pour développer un avis sur le projet de **directive Insolvency**. Contribution communiquée à nos autorités de tutelle, à l'European Insolvency Practitioners association, ainsi qu'à nos adhérents le 27 janvier.

17 JANVIER, 8 FÉVRIER 2023 Réunions de travail avec les Master ALED de Toulouse et de Lyon pour la mise à jour du « **Petit dictionnaire de l'entreprise en difficulté** ».

1^{ER} FÉVRIER 2023 Lancement d'un appel à candidature pour le renouvellement du représentant des Collaborateurs-stagiaires au sein du CA de l'IFPPC.

7 FÉVRIER 2023 Validation par la commission paritaire de la branche de la **recommandation patronale** les salaires minimums conventionnels de la convention collective AJMJ inférieurs au SMIC.

8 FÉVRIER 2023 Tribune de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, dans *Le Monde du Droit* : « La liquidation judiciaire, une étape et non une fin de la vie entrepreneuriale ».

9 FÉVRIER 2023 Participation de l'IFPPC à la réunion de concertation sur la proposition de structure de la **nouvelle codification NAF 2.1**, basée sur la nouvelle NACE (nomenclature européenne).

14 FÉVRIER 2023 Participation de **Raphaël PETAVY**, membre du Comité des diligences de l'IFPPC, à la seconde réunion du groupe de travail composé des services des ministères de la justice (DSJ et DACS), de l'économie et des finances (DGE et DG Trésor), sur la mise en place de la réforme du traitement des difficultés de l'entrepreneur.

Participation de Cécile JOUIN, Présidente de l'IFPPC, à la réunion annuelle du Conseil scientifique de l'association **APESA**.



20 FÉVRIER 2023 Témoignage de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, dans *Les Echos* : « Le spectre des défaillances ressurgit dans les TPE-PME ».

23 FÉVRIER 2023 Participation de l'IFPPC à la Section Paritaire Professionnelle des OPM de **l'OPCO EP**.

Déjeuner d'échanges entre le bureau de l'ASPAJ et de l'IFPPC.

2 MARS 2023 Élection de **Martin CHOLLET**, Mandataire judiciaire stagiaire, en tant que représentant des adhérents collaborateurs-stagiaires au conseil d'administration de l'IFPPC pour deux ans. 36 votants se sont exprimés sur 56, soit 64 % de participation

7 MARS ET 25 AVRIL 2023 Réunion de la commission paritaire de la branche avec **Maud ZOLORATENKO**, mandataire judiciaire et **Charles BEAUSSART**, administrateur judiciaire, représentant du conseil d'administration de l'IFPPC.

15 MARS 2023 Réunions de travail avec les Master ALED de Toulouse et de Lyon pour la mise à jour du « **Dictionnaire de l'entreprise en difficulté** ».

25 AVRIL 2023 Interview de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, dans *B SMART* :

13 AVRIL 2023 Assemblée générale annuelle de l'IFPPC qui a réuni plus de 100 participants en visioconférence. À cette occasion a été présenté le rapport d'activité 2022 de l'association.

17 AVRIL 2023 Formation des formateurs IFPPC pour le développement de leurs compétences dans l'animation des sessions de formation à distance.

24 AVRIL 2023 Lancement de la **nouvelle identité graphique de l'IFPPC**. Ce rafraîchissement visuel a notamment pour but de contribuer à la modernisation de l'image de nos professions.

26 AVRIL 2023 Interview de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, dans *Option Droit et Affaires* : Insolvabilité : « La création d'un guichet unique permettrait d'accéder à toutes les pièces administratives de l'entreprise »

3 MAI 2023 Transmission d'un courrier à **Olivia GREGOIRE**, Ministre chargée des PME, du commerce et de l'artisanat, au sujet de l'exclusion des entreprises en difficulté ou en plan, du dispositif de soutien prévu par le décret n°2023-62 du 3 février 2023.

10 MAI 2023 Rencontre entre **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, **Serge PREVILLE**, Vice-Président, et **Thomas DENFER**, Président du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, accompagné de **Sophie HEURLEY** (Narbonne) et **Victor GENESTE** (Le Mans).



24 MAI 2023 Réunion d'échanges entre **Serge PREVIL**, **Thibaud POINSARD**, viceprésidents de l'IFPPC et **Yannick SALA**, Conseiller profession libérale et rebond, **Pierre DE ROMANET**, Conseiller PME, de la Ministre chargée des PME, **Olivia GREGOIRE**, sur l'application du bouclier électricité aux entreprises en sauvegarde et redressement.

2 JUIN 2023 L'audit de surveillance des activités de formations de l'IFPPC a permis de valider le maintien de la **certification Qualiopi** valable 3 années. Elle est garante de la qualité de la politique de formation proposée par l'IFPPC à destination des acteurs accompagnant les entreprises en difficulté.

8 ET 9 JUIN 2023 Au **congrès du CNAJMJ** à la Colleur-Loup, l'atelier « Gestion des études » du jeudi après-midi a été l'occasion de valoriser les travaux menés par l'IFPPC pour harmoniser le plan comptable des études d'AJ et de MJ. Cette production a été soumise au CNAJMJ qui a très positivement oeuvré pour mener une première phase pilote avec plusieurs études volontaires.

6 JUILLET 2023 Participation de **Serge PREVIL**, vice-président de l'IFPPC, au Comité national d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté à Bercy.

20 JUILLET 2023 Lancement du cycle des formations du second semestre.

27 SEPTEMBRE, 3 ET 15 NOVEMBRE 2023 Réunions paritaires de représentants de la branche des Professions Réglementées auprès des Juridictions (PRAJ), à l'ordre du jour notamment : Mise en place du nouveau régime complémentaire santé PRAJ au 1^{er} janvier 2025, désignation d'un nouvel organisme collecteur du paritarisme et rémunérations et partage de la valeur : premiers échanges de vue.



Conseil national de l'UNAPL

11 OCTOBRE 2023 Réunion de la commission paritaire nationale emploi et formation professionnelle de la branche AJMJ afin d'échanger sur la simplification des barèmes de prise en charge des salariés et les priorités de la politique de formations des salariés pour 2024.

20 OCTOBRE 2023 Participation de l'IFPPC à la Section Paritaire Professionnelle des Officiers publics ministériels de l'OPCO EP. Validation des budgets 2024 et simplification des barèmes de prise en charge des salariés.

Troisième étape du cycle de rencontres interprofessionnelles au sein des compagnies régionales. 50 acteurs intervenant auprès du chef d'entreprise en difficulté se sont réunis à Bourges pour une réunion interprofessionnelle au sein de la 5^{ème} compagnie de l'IFPPC sur le thème « Anticiper et gérer les risques d'insolvabilité du chef d'entreprise ».

23 OCTOBRE 2023 Suite à un arrêt de la Cour de cassation en date du 19 octobre 2023 considérant que les dividendes versés par une société d'exercice libérale à sa société

holding constitue un revenu personnel du professionnel devant supporter cotisations sociales, l'IFPPC a écrit à **Olivia GREGOIRE**, Ministre en charge des professions libérales, afin qu'un amendement soit apporté au PLFSS 2024 pour garantir la bonne application de l'article L. 131-6, III, du code de la sécurité sociale, de façon à exclure de l'assiette de cotisations, les dividendes perçus par une holding.

6 OCTOBRE 2023 Constatant les difficultés des Etudes pour recruter, l'IFPPC a organisé un atelier à distance de 2 heures réservé à 15 professionnels sur le thème : « Réussir son recrutement : repérer, évaluer et activer les leviers d'attractivités ».

7 NOVEMBRE 2023 Réunion de la commission formation de l'IFPPC avec **Julien THERON**, directeur scientifique de la formation IFPPC :

- Présentation de l'analyse de l'enquête employeurs 2023
- Présentation du compte-rendu de la réunion de l'équipe pédagogique du 10 juillet 2023
- Formation des formateurs
- Réflexions sur les thèmes 2024

10 NOVEMBRE 2023 Quatrième étape du cycle de rencontres interprofessionnelles au sein des compagnies régionales. 51 acteurs intervenant auprès du chef d'entreprise en difficulté (AJMJ, avocats, CAC, notaires, magistrats) étaient à Saint-Malo pour une réunion interprofessionnelle au sein de la 4^{ème} compagnie (Bretagne-Pays de la Loire) sur le thème « Anticiper et gérer les risques d'insolvabilité du chef d'entreprise ».

13 NOVEMBRE 2023 Diffusion de 5 000 dépliants, « **Les clés de la relance** » au sein des adhérents demandeurs, pour facilement présenter le panorama des acteurs et dispositifs pour traiter les difficultés des entreprises.

15 NOVEMBRE 2023 Mise en ligne d'une FAQ sur la mise en place de la convention collective sur www.ifppc.fr.

16 NOVEMBRE 2023 Participation de l'IFPPC au Conseil national de l'UNAPL avec notamment à l'ordre du jour :

- Point de situation sur le rapprochement FIF-PL / FAF-CEA
- PLF 2024 : Le point sur les amendements de l'UNAP
- PLFSS 2024 : Réforme de l'assiette sociale des travailleurs indépendants
- Mode de désignation des Administrateurs des Caisses de retraite complémentaires

17 NOVEMBRE 2023 Participation de **Serge PREVIL**, vice-président de l'IFPPC, au 124^{ème} congrès national des tribunaux de commerce à Compiègne.

21 NOVEMBRE 2023 Participation de l'IFPPC à la réunion de la Fédération des Professions Réglementées auprès des Juridictions (FEPRAJ)

1^{er} DECEMBRE 2023 Participation de **Nadège LANZETTA**, Mandataire judiciaire et **Sylvain HUSTAIX**, Administrateur judiciaire, représentant du CA de l'IFPPC à l'assemblée générale de l'EIP (European Insolvency Practitioners association)

7 DECEMBRE 2023 Réunion du Comité permanent des diligences. Finalisation des recommandations sur les répartitions et sur les classes de parties affectées.

21 DECEMBRE 2023 Réunion de travail avec **Martin CHOLLET**, **Sarah RENAULT**, **Max MINIER**, sur l'animation des adhérents collaborateurs stagiaires.

22 DECEMBRE 2023 Transmission d'un courrier à **Olivia GREGOIRE**, Ministre en charge des professions libérales, et **Eric DUPOND-MORETTI**, Ministre de la Justice, afin de les sensibiliser à l'importance de revaloriser le tarif des AJMJ, notamment au regard des négociations salariales en cours dans la branche. ●

www.ifppc.fr